



EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

CENON

17, rue Aristide Briand - CS 40026
33152 CENON CEDEX
Tél. 05 56 40 17 82 - Fax 05 56 40 81 09
E-mail : a3c.cenon@a3caudit.com
Site Internet : www.a3caudit.com

Commissaires aux comptes

José ARNOUX
Jean-Luc BAZERBES
Didier CORBIÈRE
Pauline DAVANZO
Laëtitia DERMAUT
Pierre GARACHE
Olivier LASSIBILLE
Guillaume UFFERTE

DOMAINE DE FANTAISIE

Association

Siège Social : 8 Rue de la Tour de Veyrines
33700 MERIGNAC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

DOMAINE DE FANTASIE

Association

Siège social : 8 Rue de la Tour de Veyrines – 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Subvention de la ville de Mérignac

Nature et objet : la ville de Mérignac a accordé à l'association une subvention pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Modalité : la subvention attribuée par la ville de Mérignac s'est élevée à 238 692 euros.

Personne concernée : la ville de Mérignac, membre de droit de l'association.

Mise à disposition des locaux

Nature et objet : la ville de Mérignac a concédé à titre de prêt à usage purement gracieux à l'association Domaine de Fantaisie l'immeuble sise Domaine de Fantaisie au 8 rue de la Tour de Veyrines à Mérignac, évalué en contribution volontaire en nature à hauteur de 144 756 €.

Personne concernée : la ville de Mérignac, membre de droit de l'association.

Subventions de la CAF

Nature et objet : la CAF a accordé à l'association des subventions pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Modalité : les subventions attribuées par la CAF se sont élevées à 21 325 euros.

Personne concernée : la CAF, membre de droit de l'association.

Subvention du Conseil Départemental

Nature et objet : le Conseil Départemental a accordé à l'association une subvention pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Modalité : la subvention attribuée par cet organisme s'est élevée à 2 000 euros.

Personne concernée : le Conseil Départemental, membre de droit de l'association.

Subvention Accompagnement projet éducatif partagé (Ville de Mérignac, CAF et Conseil départemental)

Nature et objet : le conseil Départemental, la CAF et la Ville de Mérignac ont accordé une subvention pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018 dans le cadre de la mise en place d'un projet éducatif partagé regroupant trois associations de la ville dont Domaine de Fantaisie.

Modalité : la subvention attribuée par ces organismes s'est élevée à 10 000 €, versés à part égale.

Personnes concernées : La CAF, le Conseil Départemental et la Ville de Mérignac, membres de droit de l'association.

Fait à Cenon, le 04 Juin 2019

SARL A3C
Olivier LASSIBILLE
Commissaire aux comptes





EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

CENON

17, rue Aristide Briand - CS 40026
33152 CENON CEDEX
Tél. 05 56 40 17 82 - Fax 05 56 40 81 09
E-mail : a3c.cenon@a3caudit.com
Site Internet : www.a3caudit.com

Commissaires aux comptes

José ARNOUX
Jean-Luc BAZERBES
Didier CORBIÈRE
Pauline DAVANZO
Laëtitia DERMAUT
Pierre GARACHE
Olivier LASSIBILLE
Guillaume UFFERTE

DOMAINE DE FANTAISIE

Association

Siège social : 8 Rue de la Tour de Veyrines
33700 Mérignac

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DOMAINE DE FANTASIE

Association

Siège social : 8 Rue de la Tour de Veyrines – 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DOMAINE DE FANTASIE** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés adhérents. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

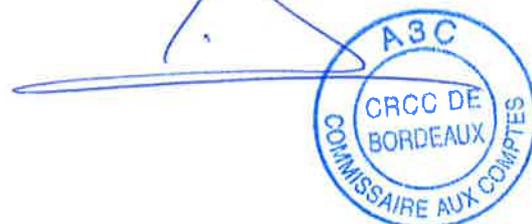
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cenon, le 04 Juin 2019

SARL A3C
Olivier LASSIBILLE
Commissaire aux comptes



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 280	2 273	8	188
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 035	6 825	210	315	
Autres immobilisations corporelles	24 344	21 118	3 225	4 023	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	50 022		50 022	50 022	
Prêts					
Autres immobilisations financières	76		76	76	
TOTAL (I)	83 757	30 215	53 541	54 624	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				136
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	29 003		29 003	35 176	
Autres créances	27 242	4 761	22 481	5 288	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	259 394		259 394	244 335	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 256		3 256	3 828
	TOTAL (II)	318 895	4 761	314 134	288 763
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	402 651	34 976	367 675	343 387	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

76

Document certifié conforme

Par le Commissaire aux comptes

- autorisés par l'organisme de tutelle

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	152 732	148 229
	Résultat de l'exercice	8 737	4 503
	Total des fonds propres	161 469	152 732
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	161 469	152 732
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	74 792	50 795
	Total des provisions	74 792	50 795
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	4 811	5 834
	Total des fonds dédiés	4 811	5 834
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	21 602 35 924	15 966 53 226
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 666	1 066
	Produits constatés d'avance	63 411	63 768
	Total des dettes	126 603	134 026
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	367 675	343 387
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 736,79	4 503,08
(1)	Dont à moins d'un an	126 603	134 026
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	127 214	140 997
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	281 076	283 639
	Dons		
	Cotisations	15 036	15 460
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	728	330
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	14 473	16 127
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	438 527	456 553
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	160 584	150 705
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 038	6 058
	Rémunération du personnel	175 207	188 785
	Charges sociales	64 703	67 363
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 295	2 934
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	1 646	12 435
Total des charges d'exploitation	408 473	428 279	
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	30 054	28 274
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 663	3 520
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 663	3 520
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	31 717	31 794
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	24 003	21 457
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(24 003)	(21 457)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 834	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 811	5 834
	TOTAL DES PRODUITS	446 023	460 073
	TOTAL DES CHARGES	437 286	455 570
	EXCEDENT ou DEFICIT	8 737	4 503
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	230 020	193 264
	Bénévolat	85 264	85 264
	Prestations en nature	144 756	108 000
	Dons en nature		
	CHARGES	230 020	193 264
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Règlementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **367 675 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **446 023 euros** et un total **charges** de **437 286 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **8 737 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 280					2 280
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 280					2 280
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 035					7 035
	Instal., agencement, aménagement divers	4 608					4 608
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	18 524		1 212			19 736
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 167		1 212			31 379	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	50 022					50 022
	Prêts et autres immobilisations financières	76					76
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 098					50 098	
TOTAL		82 545		1 212			83 757

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 093	180		2 273
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 093	180		2 273
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 719	105		6 825
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 633	461		3 094
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	16 475	1 549		18 024
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 828	2 115		27 943	
TOTAL		27 921	2 295		30 215

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	76		76
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	29 003	29 003	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 761	4 761	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	13 205	13 205	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	9 276	9 276	
Charges constatées d'avances	3 256	3 256		
	TOTAL DES CREANCES	59 577	59 501	76
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 602	21 602		
	Personnel et comptes rattachés	12 959	12 959		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 641	19 641		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 323	3 323		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	5 666	5 666			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	68 222	68 222			
	TOTAL DES DETTES	131 414	131 414		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	50 795	23 997		74 792
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 795	23 997		74 792
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	4 761			4 761
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 761			4 761
TOTAL GENERAL	55 556	23 997		79 553	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			23 997		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		34 539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURS FACTURES NON PARVENUES</i>	7 606	7 606
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION CONGES PAYES</i> <i>CHGES SOC S/ CP</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	12 959 5 985 3 323	22 268
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	4 666	4 666

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 256
MAINTENANCE		144	
VOYAGE PROJET ADO		1 398	
ASSURANCE		1 714	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 256

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			68 222
Cotisations activités		62 211	
SUBVENTION		1 200	
FONDS DEDLES		4 811	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			68 222

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENTS RETRAITE		74 792	
		74 792	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		74 792	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

**Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes**

Annexe libre

Etat exprimé en euros

MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Locaux

La ville de Mérignac a concédé à titre de prêt à usage purement gracieux à l'Association Domaine de Fantaisie l'immeuble sis Domaine de Fantaisie au 8 rue de la Tour de Veyrine à Mérignac, évalué en contribution volontaire en nature à hauteur de 144 756€

Bénévole

Les bénévoles intervenus sur la structure (Conseil d'administration, animations etc) représentent 4 Equivalents Temps Plein. Cela représenterait une somme de 85 264 € brut chargé.

Engagements retraite

Les indemnités de départ à la retraite provisionnées au 31/12/2018 s'élèvent à 74 792 euros.
La méthode retenue tient compte d'une progression salariale de 0.50% et d'un taux d'actualisation de 2.5%.

La directrice est intégrée dans le calcul de cette provision.

Document certifié conforme
Par le Commissaire aux comptes